

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20250403

Objet : Portant numérotation de voirie - 485-580-650-655 et 680 avenue Louis Mouillard à Bron

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article 1 : les terrains cadastrés B 1573 – B 2806 qui portaient la dénomination Aéroport de Lyon-Bron porteront désormais les numéros de voirie suivants conformément au plan ci-annexé.:

- Bâtiment PRI : 485 avenue Louis Mouillard
- Bâtiment (CASTORAMA) : 580 avenue Louis Mouillard
- Bâtiment B14 : 650 avenue Louis Mouillard
- Terrain (MAT-ECO RECYCLAGE) : 655 avenue Louis Mouillard
- Bâtiment H14 : 680 avenue Louis Mouillard

Article 2 : le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au(x) propriétaire(s) du terrain.

Article 3 : cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Copie de l'arrêté sera également transmis à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

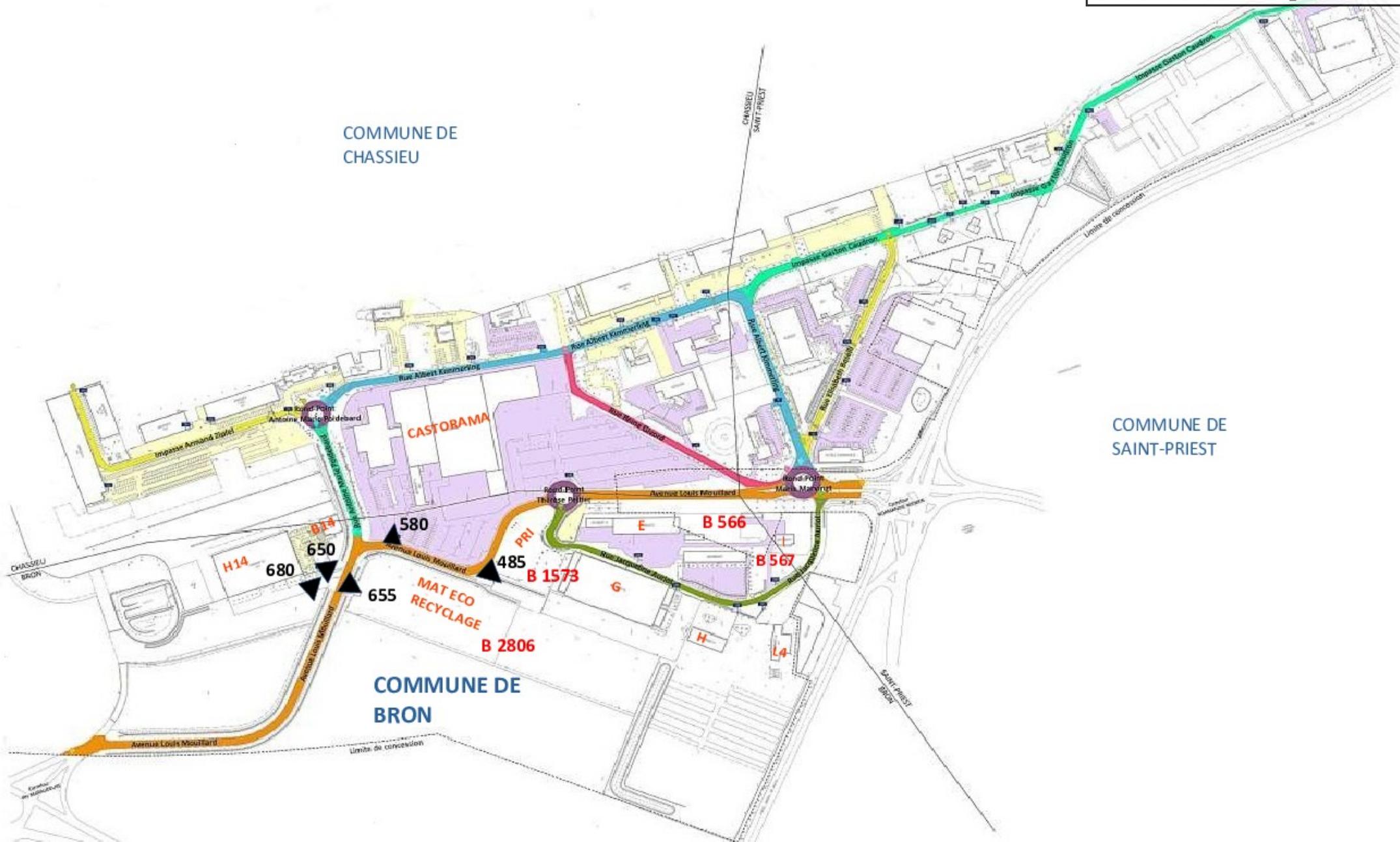
Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025



ID : 069-216900290-20250403-DAU_AR20250403-AR



COMMUNE DE CHASSIEU

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

COMMUNE DE BRON